

L'an deux mil quinze, le quatre mars à 20H30, le conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie ROCHON, Maire.

Conformément à l'article 2121-18 du CGCT, la séance a été publique.

Etaient présents : Madame ROCHON Sylvie, Monsieur GENTER Bernard, Madame BACHE Christine, Monsieur GAUCHER Alain, Madame BOKSEBELD Virginie, Madame DEGRIS Monique, Monsieur LHERITIER Jean-Paul, Monsieur ROUX Patrice, Monsieur GRISVARD Joël, Madame DE PRA Catherine, Monsieur HENRY Christophe, Madame BERTIN Sabine, Madame PAUL Delphine, Madame LIEGEOIS Isabelle, Madame LANG Emmanuelle, Madame PINTAURI Angélique, Monsieur HUSSON Anthony et Monsieur HONORE Samuel.

Absent avec pouvoir: Monsieur LANOIS Vincent donne procuration à Monsieur GAUCHER Alain

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame BACHE Christine a été élue **secrétaire**.

Date de convocation : 25 février 2015

Le Maire certifie avoir transmis les extraits au contrôle de légalité le 05/03/2015 et affiché le compte-rendu de cette séance le 06/03/2015
--

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 janvier 2015
- Report de la délibération 1-2015 – Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement – exercice 2015
- Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme
- Validation de l'avant-projet définitif et plan de financement prévisionnel pour le projet de restructuration de l'école élémentaire du petit ruisseau
- Validation de l'avant-projet définitif et plan de financement prévisionnel pour le projet d'aménagement paysager et urbanistique de la Commune : VRD et enfouissement des réseaux secs (rue des Moulins et rue de la Tannerie) et renouvellement de l'éclairage public basse consommation de plusieurs rues de la Commune.
- Avenant relatif au service « remplacement / Intérim » avec le centre de gestion
- Avis sur le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et PGRI (plans de gestion des risques d'inondations) dans le cadre de la révision des plans de gestion portant sur l'eau
- Programme des travaux 2015 de la forêt
- Approbation des cahiers des clauses particulières des lots de chasse et des caractéristiques des baux
- Approbation du choix des titulaires pour les baux de chasse
- Décisions prises en vertu de l'article L2221-22 du CGCT
- Affaires diverses

COMMUNE DE VOID-VACON

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 janvier 2015

Madame le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière séance qui a été affiché à la Mairie, publié sur le site Internet de la Mairie et envoyé aux conseillers ayant une adresse mail. Celui-ci est adopté à **l'unanimité**.

Délibération n° 15-07 : Report de la délibération 15-01 - Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement- exercice 2015

Madame le maire rappelle que par délibération en date du 21 janvier dernier, le Conseil Municipal a autorisé l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2015 des crédits mentionnés ci-dessous :

Chapitres	Total des crédits d'investissement ouverts BP 2014+Décisions modificatives)	Ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2015
20 – Immobilisations incorporelles	14 000,00	3 500,00
21- Immobilisations corporelles	226 500,00	56 625,00
23- Immobilisations en cours	610 000,00	152 500,00
Total	850 500,00	212 625,00

Par courrier en date du 5 février 2015, Madame la Sous-Préfète nous a transmis un courrier indiquant que s'agissant des dépenses d'investissement, le 3^{ème} alinéa de l'article L 1612-1 du CGCT dispose que l'autorisation anticipée des crédits en dépenses d'investissement doit préciser le montant et l'affectation des crédits, ce qui implique que la délibération détaille chaque montant ouvert par anticipation par chapitre **et articles budgétaires d'exécution**, ce qui n'est pas le cas dans la délibération prise le 21 janvier dernier.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2015 des crédits mentionnés ci-dessous

Chapitres	Total des crédits d'investissement ouverts BP 2014+Décisions modificatives)	Ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2015
20 - Immobilisations incorporelles	14 000,00	3 500,00
21- Immobilisations corporelles	226 500,00	56 625,00
23- Immobilisations en cours	610 000,00	152 500,00
Total	850 500,00	212 625,00

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 15-07 : Report de la délibération 15-01 - Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement- exercice 2015

Madame le Maire propose la répartition des crédits d'investissement par articles à ouvrir par anticipation sur 2015 comme suit :

Chapitre 20- Immobilisations incorporelles : 3 500,00 €

Article 202 – *Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre* : 1 500,00 €

Article 2033 – *Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion* : 2 000,00 €

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 56 625,00 €

Article 2111 - *Terrains nus* : 5 000,00 €

Article 2113 : *Terrains aménagés autres que voirie* : 2 500,00 €

Article 21318 - *Autres bâtiments publics* : 29 000,00 €

Article 2135 - *Installations générales, agencements, aménagements des constructions*: 3 000,00 €

Article 2138 - *Autres constructions* : 2 000, 00 €

Article 2152 – *Installations de voirie* : 3 000,00 €

Article 21568 : *Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile* : 2 000,00 €

Article 2158 – *Autres installations, matériel et outillage techniques* : 5 625,00 €

Article 21578 – *Autre matériel et outillage de voirie* : 3 500,00 €

Article 2188 – *Autres immobilisations corporelles* : 1000,00 €

Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 152 500,00 €

Article 2313 – *Constructions* : 100 000,00 euros

Article 2315 – *Installations, matériels et outillages techniques* : 52 500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

- **Rapporte** la délibération n° 1-2015 du 21 janvier dernier
- **autorise** l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2015 des crédits mentionnés ci-dessus

Délibération n° 15-08 : Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Vu la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 et ses décrets d'application, modifiée par la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003 et son décret d'application du 9 juin 2004;

Vu la Loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement ;

Vu la Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové ;

Vu l'Ordonnance n° 2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;

Vu le Décret n°2012-290 du 29 février 2012 relatif aux documents d'urbanisme ;

Vu le Décret n°2013-142 du 14 février 2013 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L123-13-1 et L123-13-3 ;

Vu l'arrêté du maire en date du 12 décembre 2014 engageant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU);

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 décembre 2014 précisant les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU ;

Vu la notification du projet de modification simplifiée au préfet et aux personnes publiques associées en date du 19 décembre 2014 ;

Considérant la mise à disposition au public pendant 1 mois du projet de modification, de l'exposé de ses motifs ainsi que du registre;

Considérant que le projet de modification simplifiée du PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L123-13-3 du Code de l'Urbanisme ;

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- **Tire le bilan** de la mise à disposition en constatant qu'aucune remarque n'a été formulée par les habitants de la Commune de VOID-VACON
- **Décide** d'approuver le dossier de modification simplifiée du PLU tel qu'il est annexé à la présente
- **Dit** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R123-24 et R123-25 du Code de l'Urbanisme et d'un affichage en mairie durant un mois.
- **Dit** que conformément aux articles L123-10 et R123-25 du Code de l'Urbanisme, le PLU modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de VOID-VACON aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture (Direction Départementale des Territoires - 14 rue Antoine Durenne – 55000 Bar le duc).

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 15-08 : Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (suite)

- **Dit** que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification simplifiée du PLU ne seront exécutoires conformément à l'article L123-12 que :

. à compter de sa transmission au Sous-préfet dans les conditions définies aux articles L2131-1 et L2131-2 du code général des collectivités territoriales.

. Après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois et insertion dans un journal). La date à prendre en considération est celle du premier jour de l'affichage en Mairie.

La présente délibération accompagnée du dossier de PLU qui lui est annexé est transmise à la Sous-Préfète.

Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 15-09 : Validation de l'avant-projet définitif de la restructuration de l'école élémentaire du petit ruisseau

Madame le Maire présente l'avant-projet définitif (APD) de la restructuration de l'école élémentaire du petit ruisseau élaboré par le maître d'œuvre, LSW Architectes, évalué à 862 802,82 euros HT. Elle rappelle que la commission « travaux » s'est réunie le 25 février dernier et a donné un avis favorable sur celui-ci.

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal l'a autorisé à solliciter des subventions auprès de l'Etat via la DETR et du GIP Objectif Meuse lors de l'approbation de l'avant-projet sommaire. Pour constituer le dossier de subvention auprès de ces organismes, il conviendra de délibérer sur le plan de financement prévisionnel qui sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal **valide à l'unanimité** des membres présents ou représentés l'avant-projet définitif (APD) de la restructuration de l'école élémentaire du petit ruisseau tel qu'il a été présenté par Madame le Maire.

Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 15-10 : Validation de l'avant-projet définitif du projet d'aménagement paysager et urbanistique de la Commune : VRD et enfouissement des réseaux secs (rue des Moulins et rue de la Tannerie) et renouvellement de l'éclairage public basse consommation de plusieurs rues de la Commune

Madame le Maire présente l'avant-projet définitif (A.P.D) du projet global d'aménagement paysager et urbanistique de la Commune qui se décompose en 2 parties et qui a été élaboré par le maître d'œuvre, S.E.T.R.S :

- VRD et enfouissement des réseaux secs (rue des Moulins et rue de la Tannerie)
- renouvellement de l'éclairage public basse consommation de plusieurs rues de la Commune.

Concernant l'A.P.D pour les travaux rue des Moulins (Assainissement Eaux Usées et Eaux Pluviales, Eau potable, Voirie + usoirs, réseaux secs génie civil et câblage BTA, FT et EP), celui-ci a été évalué à 387 980,63 € HT. Elle rappelle que la commission « travaux » s'est réunie le 10 décembre 2014 pour étudier celui-ci.

Concernant l'A.P.D pour le renouvellement de l'éclairage public basse consommation de plusieurs rues de la Commune, il a été présenté le 17 février dernier à la commission travaux qui a émis favorable sur ce dernier. Le montant du remplacement des 72 luminaires et 47 mâts à changer a été évalué à 55 280,00 € HT

Le Maire informe le Conseil Municipal que divers organismes peuvent participer à ce projet, et notamment :

- Le GIP Objectif Meuse
- L'Etat via la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux)
- La FUCLEM
- Le Conseil Général

Elle propose au Conseil Municipal de l'autoriser à demander des subventions à ces organismes et précise que le Conseil Municipal sera amené à valider le plan de financement prévisionnel pour ce projet lors de la prochaine réunion.

Après délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- **valide** l'avant-projet définitif (APD) du projet global d'aménagement paysager et urbanistique de la Commune évalué, hors honoraires de maîtrise d'œuvre, à 443 260,63 € HT
- **autorise** le Maire à solliciter des subventions auprès des organismes suivants
 - o Le GIP Objectif Meuse
 - o L'Etat via la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)
 - o La FUCLEM
 - o Le Conseil Général

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 15-11 : Avenant à la convention service remplacement- Intérim avec le Centre de Gestion

Madame le Maire informe que le Conseil d'administration de Centre de Gestion de la Meuse a décidé de modifier la participation financière due par les collectivités adhérant au service remplacement-intérim. En effet, le taux des frais de gestion liés au suivi des agents remplaçants s'élève à 8% au lieu de 7,5% à compter du 1^{er} janvier 2015.

En conséquence, il est nécessaire de signer un avenant avec le Centre de Gestion pour le service remplacement-Intérim intégrant cette modification du taux de frais de gestion.

Elle propose au Conseil Municipal de lui permettre de signer tout autre avenant qui pourrait intervenir pour cette convention.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés:

Votants : 19	<ul style="list-style-type: none"> - autorise le Maire à signer l'avenant à la convention au service remplacement-Intérim avec le Centre de gestion de la Meuse. - habilite le Maire à approuver tout autre avenant qui pourrait intervenir pour cette convention.
Pour : 19	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Délibération n° 15-12 : Avis sur le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et PGRI (plans de gestion des risques d'inondations) dans le cadre de la révision des plans de gestion portant sur l'eau

Madame le Maire informe que l'Agence de l'eau Rhin-Meuse demande à ce que toutes les communes concernées par la révision des plans de gestion portant sur l'eau donnent leurs avis sur les projets de mise à jour des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et des programmes de mesure Rhin et Meuse ainsi que sur les projets de plans de gestion des risques d'inondations (PGRI).

Madame le maire laisse la parole à Monsieur Alain GAUCHER, adjoint en charge des réseaux et représentant à la CODECOM de Void de l'EPAMA (Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents), qui présente ces deux projets.

Après cet exposé, Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de donner leur avis sur ces projets.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des voix exprimées, donne un avis favorable (8 voix pour et 11 abstentions) sur :

Votants : 19	<ul style="list-style-type: none"> - les projets de mise à jour des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et des programmes de mesure Rhin et Meuse - sur les projets de plans de gestion des risques d'inondations (PGRI).
Pour : 8	
Contre : 0	
Abstention : 11	

Délibération n° 15-13 : Approbation du programme 2015 des travaux forestiers

Madame BOKSEBELD Virginie, adjointe à la forêt, présente le programme d'actions 2015 proposé par l'Office National des Forêts et présenté sur le terrain à la commission forêt qui s'est réunie ce matin. Elle précise que les travaux proposés par l'ONF étaient évalués à 39 150,00 € HT et que suite à la réunion, la commission « Forêt » a proposé de supprimer certaines actions ce qui a ramené le montant à 29 800 € HT.

Madame le maire propose de valider le programme d'actions 2015 retenu par la Commission « Forêt » et s'élevant à 29 800,00 € HT.

Après délibération, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal **accepte** le programme des travaux tel que présenté par Madame BOKSEBELD Virginie pour un montant retenu de 29 800,00 € HT

Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 15-14 : Approbation des cahiers des clauses générales et particulières des lots de chasse, des caractéristiques des baux et du choix des titulaires pour les baux de chasse

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré le 21 janvier dernier et a décidé de

- valider les propositions de la commission « Forêt » concernant le choix de la location amiable, la durée du bail de neuf ans et le maintien de 2 lots.
- donner toute latitude à la commission forêt pour la consistance des lots, pour l'établissement des clauses particulières à chaque lot et pour la fixation du prix de la location au moins égal à celui pratiqué actuellement.

Madame le Maire informe que chaque conseiller a reçu le cahier des clauses générales et le cahier des clauses particulières à chaque lot : ils sont présentés au Conseil Municipal.

Elle rappelle également que le bureau constitué au sein du Conseil Municipal a engagé des négociations de gré à gré avec les représentants des deux sociétés de chasse ayant fait acte de candidature pour louer l'un ou l'autre des lots. Elle précise qu'un troisième candidat a été reçu par madame le maire et l'adjointe à la forêt mais que celui-ci n'a pas été invité à négocier avec le bureau, sa proposition arrêtée ne respectant pas le critère de prix imposé par le conseil municipal lors de la séance du 21 janvier 2015.

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 15-14 : Approbation des cahiers des clauses générales et particulières des lots de chasse, des caractéristiques des baux et du choix des titulaires pour les baux de chasse (suite)

Ce bureau s'est réuni le 19 février 2015 pour recueillir et analyser les offres de candidatures des locataires pressentis et fait les propositions suivantes :

- attribution du **lot n°1 Etoile/Frillonvaux** à la société de chasse aux bois de VOID-VACON représentée par Monsieur Jean-Marie BARNIER, son Président, sur la base de 22,62 euros l'hectare, pour une surface de 915,95 hectares, soit un prix annuel de location 2015 de 20 719 euros,
- attribution du **lot n°2 Chatillon/Monfeu/Voirut** à l'A.C.C.A. de VOID-VACON représentée par Monsieur Jannick FONTAINE, son Président, sur la base de 20,64 euros l'hectare pour Chatillon et Montfeu, pour une surface de 120,84 hectares, et sur la base de 22,62 euros l'hectare pour Voirut, pour une surface de 191,06 hectares, soit un prix annuel de location 2015 de 6 816 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- **valide** le cahier des clauses générales et le cahier des clauses particulières pour chaque lot
- **valide** la proposition du bureau communal de négociation et décide :
 - o d'attribuer **lot n°1 Etoile/Frillonvaux** à la société de chasse aux bois de VOID-VACON représentée par Monsieur Jean-Marie BARNIER, son Président, sur la base de 22,62 euros l'hectare, pour une surface de 915,95 hectares, soit un prix annuel de location 2015 de 20 719 euros
 - o d'attribuer le **lot n°2 Chatillon/Monfeu/Voirut** à l'A.C.C.A. de VOID-VACON représentée par Monsieur Jannick FONTAINE, son Président, sur la base de 20,64 euros l'hectare pour Chatillon et Montfeu, pour une surface de 120,84 hectares, et sur la base de 22,62 euros l'hectare pour Voirut, pour une surface de 191,06 hectares, soit un prix annuel de location 2015 de 6 816 euros.

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par la délibération du 28 mars 2014

► Marché de fourniture: Fourniture de produits de désherbants pour le service technique attribuée à la société LORRAINE ESPACES VERTS pour un montant de 1 995,00 € HT

► Marché de service: Contrôle amiante avant travaux complémentaire à celui effectué le 18 août 2009 pour l'immeuble 37-39 rue Louvière confié à la société DEKRA pour un montant de 540,00 € HT et 50,00 € HT en cas d'analyses supplémentaires de matériaux à effectuer

► Marché de fourniture: Achats de nappes et serviettes pour des manifestations et de fournitures administratives à la société BRUNEAU pour un montant de 380,11 € HT

► Marché de service: Reliage des registres d'état civil 2003 à 2012 et registres des arrêtés et délibérations de 2011 à 2014 confié à la société ADIC RELIURE pour un montant global de 703,72 € HT

► Marché de travaux: Remise en conformité du TGBT du magasin PROXY à la société ADAM ELECTRICITE SERVICE pour un montant de 1 106,15 € HT

► Marché de travaux: Modification du chauffage au bâtiment de l'ancienne gare confiée à Sébastien ZANON pour un montant de 388,00 € HT

► Marché de travaux: Remplacement de la chaudière au 12 bis rue François confié à Sébastien ZANON pour un montant de 2 637,40 € HT

► Marché de service: Signature de l'annexe 2 à la convention SATE relative aux « Analyses complémentaires sur les ouvrages d'épurations » pour un coût résiduel à la charge de la Commune de 686,10 € TTC

► Marché de travaux: Réparation du garde-corps du pont de Vacon confié à la société GENTIL pour un montant de 2 500,00€ HT

► Marché de fourniture: Achat de sel routier à la société LORRAINE ESPACES VERTS pour un montant de 2 528,75 € HT pour 29,75 tonnes

► Marché de travaux: Raccordement d'eau froide de la buvette du terrain de football confié à la SARL DEGANO-OESCH pour un montant de 1 657,00 € HT

► Marché de fourniture: Achats de 2 mats aluminium et d'une plaque de n° de rue à la société SIGNAUX GIROD EST pour un montant de 213,27 € HT

► Marché de fourniture: Achats de guirlande à la société DISTRI FET 19-2015 pour un montant de 2 861,00 € HT

Séance du 4 mars 2015

COMMUNE DE VOID-VACON

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)

► Marché de travaux : Signature de l'avenant n°1 du lot n°1 (désamiantage) concernant la réhabilitation d'un immeuble afin d'y créer 4 logements à VOID-VACON avec la société BATICHOC pour un montant de 1 713, 00 € HT représentant une plus-value de 11,84% faisant passer le marché de 14 469,75 € HT à 16 182,75 € HT

► Marché de fourniture: Achats de vêtements de travail pour les agents du service technique à la société LOOTEN INDUSTRIES pour un montant global de 1 940,87 € TTC

► Marché de fourniture: Commande de 850 sachets composés de 5 mousseurs pour les foyers de la commune commandés à la société ONE ENERGIE pour un montant de 0 €. Cette société est chargée de s'occuper de reverser des primes dans le cadre de la rénovation du bâtiment (isolation, fenêtres, chaudière...) pour un dispositif national géré par le ministère de l'écologie et de l'Ademe : ce sont les certificats d'économie d'Energie (C2E)

Le conseil Municipal **prend acte** de ces décisions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 15-07 : Report de la délibération 15-01 - Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement- exercice 2015

Délibération n° 15-08 : Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Délibération n° 15-09 : Validation de l'avant-projet définitif de la restructuration de l'école élémentaire du petit ruisseau

Délibération n° 15-10 : Validation de l'avant-projet définitif du projet d'aménagement paysager et urbanistique de la Commune : VRD et enfouissement des réseaux secs (rue des Moulins et rue de la Tannerie) et renouvellement de l'éclairage public basse consommation de plusieurs rues de la Commune

Délibération n° 15-11 : Avenant à la convention service remplacement- Intérim avec le Centre de Gestion

Délibération n° 15-12 : Avis sur le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et PGRI (plans de gestion des risques d'inondations) dans le cadre de la révision des plans de gestion portant sur l'eau

Délibération n° 15-13 : Approbation du programme 2015 des travaux forestiers

Délibération n° 15-14 : Approbation des cahiers des clauses générales et particulières des lots de chasse, des caractéristiques des baux et du choix des titulaires pour les baux de chasse

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

<u>Membres</u>	<u>Signatures</u>
Sylvie ROCHON	
Bernard GENTER	
Christine BACHE	
Alain GAUCHER	
Virginie BOKSEBELD	
Monique DEGRIS	
Jean-Paul LHERITIER	
Patrice ROUX	
Joël GRISVARD	
Catherine DE PRA	
Vincent LANOIS	Procuration à Monsieur Alain GAUCHER
Christophe HENRY	
Sabine BERTIN	
Delphine PAUL	
Isabelle LIEGEOIS	
Emmanuelle LANG	
Angélique PINTAURI	
Anthony HUSSON	
Samuel HONORE	